

## APPEL A CANDIDATURES

-

## PROGRAMME DE SOUTIEN A LA CREATION EMERGENTE

## UN PARTENARIAT SHED – ESADHAR – VILLE DE ROUEN

SEPTEMBRE 2025 A AOÛT 2026

-

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 31/05/2025**

### CONTEXTE

Centre d'art contemporain créé en 2015 dans une banlieue populaire de Rouen, le Shed développe un projet artistique et culturel qui vise à expérimenter des processus de création où s'articulent autrement les rôles classiquement assignés à l'Auteur, au Regardeur ou au Médiateur. Son équipe<sup>1</sup> accompagne les artistes dans la concrétisation de leurs recherches, de la fabrication de formes jusqu'à leur exposition au regard et au corps de visiteur-ses. Agissant dans et depuis un territoire situé, l'équipe du Shed entreprend d'inscrire l'art dans le quotidien et s'engage dans l'espace social, en proposant des espaces hospitaliers de partage, d'acquisition de savoir-faire par l'expérience et de co-création. Implanté sur 2 sites (une ancienne usine et un manoir du 17<sup>e</sup> siècle), le Shed met des espaces de travail (un étage de 170 m<sup>2</sup>) à disposition d'artistes plasticien-nes vivant et travaillant dans la métropole rouennaise.

D'une volonté commune les villes du Havre et de Rouen ont créé en 2011, l'École supérieure d'art et design Le Havre-Rouen (ésadhar), un établissement d'enseignement supérieur en Normandie<sup>2</sup>. Accueillant environ 300 étudiants en formation initiale, l'ésadhar est accréditée par l'HCERES et délivre le Diplôme National d'Art (DNA), valant grade de licence et le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), valant grade de master en art, design graphique et création littéraire. Son centre VAE permet aux professionnels de valider un diplôme de l'enseignement supérieur. Véritable acteur culturel sur son territoire, l'ésadhar travaille en collaboration avec de nombreux partenaires académiques et culturels et propose une programmation annuelle d'expositions, de conférences et d'activités ouvertes aux publics.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Rouen soutient le secteur des arts visuels dans son écosystème. Elle prend part au financement de la création contemporaine et des artistes dans la diversité des esthétiques, des parcours et des formes d'expression au travers, notamment, de deux aides : la bourse Impulsion et la bourse arts visuels. Par son dispositif de subventions aux associations, elle apporte également un soutien au fonctionnement d'une dizaine d'acteurs et actrices de la filière : collectifs d'artistes, lieux de diffusion, *artist-run-spaces* et réseaux professionnels

<sup>1</sup> L'équipe du Shed réunit Julie Faitot (direction), Adèle Hermier (responsable des projets artistiques en lien avec le territoire), Alexandre Delabrière (régisseur général) et David Germain-Barilt (responsable des productions extérieures). Le Shed est soutenu par le Ministère de la Culture (DRAC Normandie), la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Maromme.

<sup>2</sup> Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ésadhar est financé par le Havre Seine Métropole, la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie et l'État.

Le SHED,  
Centre d'art contemporain  
de Normandie  
Association loi 1901  
N° Siret : 804 292 993 00024

Siège social / Site de l'Académie :  
96 rue des Martyrs de la Résistance  
76 150 Maromme

Site Gresland :  
12 rue de l'Abbaye  
76 960 Notre-Dame de Bondeville

06 51 65 41 76  
contact@le-shed.com

(Réseau Rouen et RN13bis). Depuis 2018, des espaces de travail temporaires au sein du LaboVictorHugo, lieu dédié à la création artistique, permettent aux artistes de développer leurs recherches dans le cadre de projets spécifiques. Elle déploie enfin des résidences de territoire et des dispositifs d'éducation artistique, dans tous les quartiers de la ville, et particulièrement les quartiers prioritaires.

## NATURE DU SOUTIEN

Ensemble, le Shed, l'ésadhar et la Ville de Rouen mutualisent leurs moyens pour accompagner 2 jeunes artistes, diplômé-es de l'ésadhar depuis 5 ans ou moins.

Les 2 lauréat-es bénéficieront chacun.e :

- De la mise à disposition d'un espace de travail de 20 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>e</sup> étage du Shed – Maromme, pendant 12 mois (septembre 2025 à août 2026) ;
- D'une exposition d'un mois au Shed – Maromme (Project Room) rémunérée 1 000 € se décomposant en 500 € pour la conception et 500 € en droits d'exposition, programmée entre février et juillet 2026 ;
- D'un soutien technique par l'accès sous forme de rendez-vous aux ateliers techniques de l'ésadhar durant toute cette période ;
- D'une allocation de production de 3 000 € attribuée par la Ville de Rouen ;
- D'un budget de 1 000 € incluant 840 € de rémunération, pour conduire un projet d'éducation artistique et culturelle sur 14 heures dans une classe de primaire (CP au CM2) d'une école publique de Rouen (cf. annexe 2).

Dans la mesure où ce dispositif s'adresse avant tout aux artistes qui vivent et travaillent dans la métropole rouennaise, il ne prévoit pas la prise en charge de frais transport ni de frais d'hébergement.

## POUR CANDIDATER

Les candidatures sont à envoyer en un seul fichier PDF de 50 Mo maximum avant le vendredi 31 mai 2025 à 23h59 à l'adresse suivante : [candidatures@le-shed.com](mailto:candidatures@le-shed.com) .

Elles devront comporter :

- Une lettre de motivation énonçant les pistes de recherche que le-a candidat-e envisage de poursuivre dans le cadre du programme et les pistes qu'il imagine pour une intervention de 14 heures auprès d'une classe de primaire (4 500 signes max) ;
- Un dossier documentant des travaux récents comprenant : œuvres, projets d'expositions, liens vers des vidéos, sons, textes critiques etc. ;
- Un CV comportant les principaux projets récents, si possible, en relation avec des lieux de diffusion, de recherche, de formation, de transmission ;
- Une attestation Urssaf de l'année en cours ;
- Le formulaire ci-joint dûment complété.

## MODALITES D'ATTRIBUTION

Les trois partenaires, représentés à parité, se réuniront le vendredi 13 juin 2025 pour statuer sur les demandes.

Ils porteront une attention particulière aux artistes diplômé-es depuis moins de 4 ans, résidant dans la métropole rouennaise et qui expriment la volonté de travailler avec des publics.

Ce dispositif n'est pas cumulable avec d'autres bourses de la Ville de Rouen pendant l'année 2026.

## CONTACT

Julie Faitot au Shed : [candidatures@le-shed.com](mailto:candidatures@le-shed.com) / 06 51 65 41 76

# PROGRAMME DE SOUTIEN A LA CREATION EMERGENTE

## ANNEXE 1

-

### APPEL À CANDIDATURES 2025-2026

### FORMULAIRE

-

#### ÉTAT CIVIL

Nom : .....

Prénom : .....

#### ÉLIGIBILITÉ

Date d'obtention du DNSEP à l'ésadhar : .....

Adresse professionnelle : .....

.....  
.....

#### IDENTIFICATION FISCALE ET SOCIALE

N° SIRET : .....

N° de sécurité sociale (avec clé) : .....

Commentaires éventuels : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# **PROGRAMME DE SOUTIEN A LA CREATION EMERGENTE**

## **ANNEXE 2**

-

### **CTEJ - CONTRAT « CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE »**

### **PROJET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE**

-

Le ministère de la Culture – DRAC Normandie, le Rectorat de Rouen, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-Maritime et la Ville de Rouen se mobilisent et mutualisent leurs moyens dans le cadre d'un CTEJ afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de bénéficier, chaque année, d'un projet d'éducation artistique et culturelle, que ce soit au sein d'une école ou d'une crèche, sur le temps scolaire/périscolaire ou extrascolaire.

Les projets proposés dans ce cadre doivent favoriser :

- La rencontre avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux, des artistes, des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion, ...
- Des temps de pratique dans des domaines artistiques diversifiés,
- L'acquisition de connaissances (appropriation de repères et d'un lexique spécifique),
- Le développement de l'esprit critique, etc.

#### **MODALITES PRATIQUES**

Dans le cadre de cet appel à candidatures, les 2 artistes-lauréat-es intègrent de fait le CTEJ 2025-2026. Iels mèneront un projet sur 14 heures avec une classe de primaire (CP au CM2) d'une école publique de Rouen qui sera déterminée le 3 octobre 2025.

Le budget total de cette intervention de 1 000 € recouvre :

- une rémunération de 840 € bruts calculée sur la base de 60 € bruts de l'heure ;
- un forfait matériel de 160 €.

#### **DEROULE INDICATIF**

- 2 heures environ, au Shed : présentation de l'artiste dans son exposition au SHED / Project Room (éventuellement suivie d'une visite de l'exposition en cours, accompagnée par la personne en charge de la médiation au Shed).
- 2 heures environ : préparation ;
- 10 heures environ, en classe : conduite d'ateliers de pratique artistique.